

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 9 mars 2021

Délibération 2021_03_11



Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Le neuf mars deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Orvault, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du deux mars deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 13 (24 voix)

Annabelle GARAND (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Daniel GUILLÉ (1 voix), Philippe ROUSSEAU (1 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Jean-Claude LEMASSON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jean-Marc JOUNIER (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean CHARRIER (1 voix).

Absents représentés : 7 (10 voix)

Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Daniel GUILLÉ, Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST, Jean-Yves HENRY (2 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON, Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL, Claire TRAMIER (3 voix) donne pouvoir à Freddy HERVOCHON, Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à Jacques PRIMITIF, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU.

Assistaient également :

Maud DANET, Caroline ROHART, Virginie RICORDEL

Nombre de votants : 20 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 34 voix.

Secrétaire de séance : Saïd EL MAMOUNI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et le budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif syndical de l'exercice 2020,


Après s'être assuré que le trésorier départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget syndical de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le trésorier départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Orvault, le 9 mars 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, positioned above the printed name.

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON